



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 41101

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la maladie d'Alzheimer. Le ministère vient de nommer un responsable chargé des problèmes liés à cette maladie. Il n'en reste pas moins que les professionnels de la santé, les proches des malades, s'inquiètent devant la recrudescence attendue du nombre de malades du fait du vieillissement de la population car le risque de survenue de la maladie augmente avec l'âge (moins de 5 % de la population avant soixante ans, plus de 20 % après quatre-vingts ans ; du fait que le diagnostic est maintenant posé. Il apparaît aujourd'hui indispensable de reconnaître officiellement la maladie d'Alzheimer sur la liste des maladies exonérantes. L'expérience prouve également une prise en charge insuffisante des soins médicaux et paramédicaux imposant aux malades et à leur famille de les financer en grande partie, sachant que le placement d'un malade en institution pour personnes âgées dépendantes revient entre 7 000 et 20 000 francs, alors que la prestation spécifique dépendance à laquelle il peut prétendre est comprise entre 500 et 3 000 francs. D'ailleurs, ce qui frappe, c'est l'absence d'alternative réelle à l'institutionnalisation et notamment de centres thérapeutiques de jour pouvant accueillir le malade tous les jours, alors que cette solution aurait un coût beaucoup moins élevé pour la famille et la collectivité, tout en assurant des soins adaptés. De même, il semble urgent de développer des soins spécifiques hospitaliers (ou dans les EHPAD) avec des moyens équivalents aux services de soins de suite avec un réel financement « santé » et non un financement « dépendance ». Enfin, la maladie d'Alzheimer nécessite également le développement de structures d'aides aux aidants familiaux des malades en collaboration avec les associations Alzheimer, tant il est vrai que les personnes entourant un malade souffrent plus que la population générale de pathologies induites (stress, dépression, hypertension...). Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement pour résoudre ce problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41101

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 821